

N° 2024-026

OBJET :

Travaux de voirie – Versement d'un
fonds de concours par la commune
de Seytroux

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1^{er} Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse ;
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts.

Il précise que des travaux de fonctionnement ont été effectués en 2022 sur la commune de Seytroux pour un montant total de 40 267,06 € TTC ainsi que des travaux d'investissement pour un montant total de 145 054,43 €.

Il fait part du souhait de la commune de verser à la CCHC un fonds de concours de 80 000 € (19 400 € en fonctionnement et 60 600 € en investissement) pour l'ensemble de ces travaux, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- accepte le plan de financement suivant :

▫ fonds de concours fonctionnement	19 400,00 €
▫ fonds de concours investissement	60 600,00 €
▫ F.C.T.V.A. CCHC	25 182,28 €
▫ Autofinancement CCHC	80 139,21 €
▫ TOTAL	185 321,49 €
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Claude MORAND

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

